



Conseil économique et social

Distr. générale
18 mai 2023
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale Gestion de l'information

Treizième session

New York, 2-4 août 2023

Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

Information géospatiale marine intégrée

Information géospatiale marine intégrée

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi par le Groupe de travail sur l'information géospatiale marine, qui pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur la page correspondante du site du Comité (<https://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/13th-session/>). Ce dernier est invité à en prendre note et à faire part de ses vues sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail pour ce qui est des orientations à fournir et de l'objectif de favoriser la mise à disposition, l'accessibilité et l'intégration de l'information géospatiale marine dans l'intérêt du développement durable des ressources mondiales, d'une importance vitale face aux incidences des changements climatiques, et au service de la société, de l'environnement et de l'économie.

Résumé du rapport

À sa douzième session, tenue du 3 au 5 août 2022, le Comité d'experts a adopté la décision 12/111, dans laquelle il a accueilli avec intérêt le rapport du Groupe de travail sur l'information géospatiale marine et noté que ce dernier progressait dans l'établissement d'un plan de travail actualisé pour la période 2023-2024, qui permettrait de mieux faire connaître le sujet, de fournir des orientations et de favoriser la mise à disposition et l'accessibilité de l'information géospatiale marine. Il a remercié le Gouvernement singapourien et les autorités nationales maritimes et portuaires d'avoir animé la série de webinaires organisée en octobre 2021 et d'avoir accueilli à Singapour, en mai 2022, la réunion en présentiel du Groupe de travail en même temps qu'un séminaire international consacré à la gestion efficace et intégrée de l'information géospatiale marine, et s'est félicité de la déclaration faite par Singapour sur le sujet. Le Comité a noté que le Groupe de travail continuait de s'employer à faire progresser le Cadre intégré de l'information géospatiale et ses neuf voies stratégiques, en s'appuyant sur son dispositif opérationnel de gestion intégrée

* E/C.20/2023/1.



de l'information géospatiale marine, document en deux volets en cours d'élaboration visant à mettre à profit les directives figurant dans le Cadre intégré et à fournir des orientations pratiques permettant aux pays d'élargir les neuf voies stratégiques au domaine hydro-maritime, et d'œuvrer en fin de compte à l'intégration ambitionnée des questions liées à l'« eau » dans l'écosystème d'information géospatiale à l'échelle mondiale ainsi que de prendre des décisions plus éclairées pour contribuer à la préservation et à la gestion des ressources océaniques.

Le Comité a accueilli avec satisfaction et approuvé la première partie (résumé opérationnel) du Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine, soulignant que le Cadre opérationnel devait fournir des orientations pratiques permettant aux États Membres d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité de l'information géospatiale marine, entre autres dans les domaines de l'hydrographie, de l'océanographie, de la géologie et de la biologie marines, des activités humaines et de la gouvernance maritime, et que les futures infrastructures géospatiales marines devaient être intégrées à l'écosystème géospatial général, essentiel au développement durable des ressources mondiales et crucial pour lutter contre les effets des changements climatiques, et qui présentait un intérêt particulier pour les petits États insulaires en développement.

Dans son rapport, le Groupe de travail rend compte de ses progrès, notamment de son plan de travail et de l'action qu'il mène. Il examine les domaines d'intervention énoncés dans le plan de travail actualisé pour la période 2023-2024 dans le cadre des efforts qu'il continue de faire pour mieux faire connaître le sujet, fournir des orientations et favoriser la mise à disposition, l'accessibilité et l'intégration de l'information géospatiale marine au service de la société, de l'environnement et de l'économie. Au moyen de son plan de travail actualisé, le Groupe de travail s'emploie à faire progresser ses objectifs et à remplir ses fonctions, notamment dans les domaines suivants : a) la collaboration, les partenariats, le dialogue et le renforcement des capacités ; b) les principes d'action et les cadres juridiques, de même que les données qui font autorité et les questions de l'autorité et de la responsabilité ; c) l'interface terre-mer et les zones côtières ; d) l'intégration des domaines maritime, terrestre et cadastral. Le plan de travail actualisé vise à renforcer la collaboration, les partenariats, le dialogue et le développement des capacités, y compris avec l'Organisation hydrographique internationale, l'Open Geospatial Consortium, le laboratoire d'innovation et de technologie exploité conjointement par l'Organisation hydrographique internationale et Singapour, le projet « Seabed 2030 », mis en place dans le cadre de la Carte générale bathymétrique des océans, et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. Il traite également de questions relatives à l'interface terre-mer et aux zones côtières, à l'intégration des domaines maritime, terrestre et cadastral, aux données faisant autorité, et à la promotion de l'utilisation des normes établies.

Le Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine a pour but de permettre la prise en compte du domaine hydro-maritime dans la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale au niveau national. À cet égard, les neuf voies stratégiques du Cadre intégré de l'information géospatiale constituent le mécanisme permettant d'intégrer l'information géospatiale marine et toute autre donnée significative aux fins du règlement des problèmes sociétaux et environnementaux et du renforcement de la croissance et des débouchés économiques. Le Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine, dans ses deux volets, représente la proposition de valeur, les principes fondamentaux et l'ensemble de conseils pratiques auxquels peuvent se référer les pays désireux d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'intégration de l'information géospatiale marine et de tirer le meilleur parti de leurs dispositifs de gestion intégrée de l'information géospatiale au service de la société, de

l'environnement et de l'économie. Le rapport présente une vue d'ensemble de l'état d'avancement du cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine (deuxième partie : les voies stratégiques) élaboré par le Groupe de travail et du processus de consultation engagé à l'échelle mondiale sur le sujet.

Le rapport rend compte également au Comité d'experts de la quatrième réunion d'experts du groupe de travail, tenue en présentiel à Gênes (Italie) du 30 janvier au 3 février 2023, conjointement avec le Groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes de l'Organisation hydrographique internationale et le groupe de travail sur le domaine marin de l'Open Geospatial Consortium. À l'occasion de cette réunion, le Groupe de travail a pris note avec satisfaction de la résolution [2022/24](#) du Conseil économique et social et notamment de ce qu'elle réaffirme qu'il importe de renforcer et d'améliorer l'efficacité du Comité d'experts, en particulier pour la réalisation de ses activités axées sur les objectifs de développement durable et le Cadre intégré de l'information géospatiale, afin que celui-ci conserve son efficacité et continue de se renforcer et que tous les États Membres puissent continuer de bénéficier de ses travaux. Le Groupe de travail s'est félicité que l'hydrographie et l'océanographie, ainsi que les systèmes d'information géographique et systèmes terre-mer soient pris en compte dans le mandat actualisé du Comité d'experts, annexé à la résolution [2022/24](#).
